

Informations de base	
2012/2200(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2011: Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex) Subject 8.70.03.07 Décharges antérieures	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE)	29/02/2012
		Rapporteur(e) fictif/fictive SARVAMAA Petri (PPE) AYALA SENDER Inés (S&D) STAES Bart (Verts/ALE) BRADBOURN Philip (ECR) SØNDERGAARD Søren Bo (GUE/NGL) ANDREASEN Marta (EFD) EHRENHAUSER Martin (NI)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	PAPANIKOLAOU Georgios (PPE)	05/11/2012
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	ŠEMETA Algirdas	

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
25/07/2012	Publication du document de base non-législatif	COM(2012)0436 	Résumé
13/09/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/03/2013	Vote en commission		
21/03/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0079/2013	Résumé
16/04/2013	Débat en plénière		
17/04/2013	Décision du Parlement	T7-0163/2013	Résumé
17/04/2013	Résultat du vote au parlement		
17/04/2013	Fin de la procédure au Parlement		
16/11/2013	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2200(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/10544

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE497.851	23/01/2013	
Amendements déposés en commission		PE497.852	27/02/2013	
Avis de la commission	LIBE	PE500.657	01/03/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0079/2013	21/03/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0163/2013	17/04/2013	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05753/2013	01/02/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2012)0436 	25/07/2012	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N7-0034/2013 JO C 388 15.12.2012, p. 0202	05/09/2012	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2013/0610 JO L 308 16.11.2013, p. 0324	Résumé
--	------------------------

Décharge 2011: Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)

2012/2200(DEC) - 25/07/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2011 – étape de la procédure de décharge 2011.

Analyse des comptes de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres (FRONTEX).

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2011 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres (FRONTEX).

Pour 2011, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches de l'Agence** : FRONTEX, dont le siège est situé à Varsovie, a été créée en vertu du [règlement \(CE\) n° 2007/2004 du Conseil](#) et a pour principale mission de coordonner les activités des États membres en matière de gestion des frontières extérieures (soutien à la coopération opérationnelle, assistance technique et opérationnelle, analyse des risques) ;
- **budget de l'Agence pour l'exercice 2011** : le budget 2011 de l'Agence tel que présenté dans le document de la Commission européenne sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne, indique les montants suivants :
 - prévisions budgétaires : 118 millions EUR ;
 - budget autorisé : 119 millions EUR ;
 - montants effectivement reçus : 119 millions EUR ;
 - montant reporté : 0 million EUR.

Pour connaître le détail des comptes définitifs de l'Agence se reporter à l'adresse suivante:

<http://www.frontex.europa.eu/about/governance-documents/>

Décharge 2011: Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)

2012/2200(DEC) - 05/09/2012 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres (FRONTEX), accompagné des réponses de l'Agence.

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres (FRONTEX).

À l'issue de cet audit, la Cour estime que **les comptes annuels de l'Agence présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2011**, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier.

Elle estime également que les **opérations sous-jacentes aux comptes** annuels de l'Agence relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont **légaux et réguliers** dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport confirme encore que le budget de l'Agence pour 2011 s'élevait à 118,2 millions EUR et employait 314 agents en fin d'exercice.

Le rapport comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière de l'Agence, accompagnées des réponses de cette dernière. Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

Observations de la Cour :

- reports de crédits: la Cour indique comme lors de l'exercice précédent, que le niveau de report de crédits a été excessif et est contraire au principe budgétaire d'annualité ;
- surveillance comptable : comme cela était également déjà le cas lors de l'exercice précédent, le système comptable de l'Agence doit encore être validé par le comptable. En outre, des insuffisances ont été relevées au niveau du contrôle interne en ce qui concerne la gestion des immobilisations.

Réponses de l'Agence :

- FRONTEX indique que le niveau élevé de reports est en partie dû à la procédure budgétaire en vigueur, qui n'est pas adaptée lorsqu'il s'agit de réagir à des événements exceptionnels. L'Agence précise également que les crédits reportés de l'exercice 2010 ont été utilisés à 81% ;
- FRONTEX précise que le comptable a débuté la validation du système comptable au cours du premier trimestre de 2012 et l'a finalisé en septembre 2012. L'Agence précise par ailleurs qu'un audit sur l'enregistrement d'actifs et la réalisation d'inventaires a été finalisé en août 2012, et que des mesures correctives afin de remédier aux éventuelles faiblesses identifiées, seront mises en œuvre.

Enfin, le rapport de la Cour des comptes reprend un résumé des **activités de l'Agence en 2011**. Celle-ci s'est notamment concentrée sur activités suivantes :

- travaux d'analyse des risques et publication de rapports à l'intention des responsables de FRONTEX ou d'autres organisations ou institutions ;
- actions de coopération opérationnelle (19 opérations conjointes et 42 opérations de retour conjointes) ;
- poursuite des activités du *FRONTEX Situation Centre* qui a assuré un suivi de situation en diffusant 1.900 rapports de situation, des avis d'alerte précoce et 11 rapports d'évaluation des missions destinées aux utilisateurs internes et externes ;
- partenariat et coopération avec les pays tiers: 2 accords de coopération ont été conclus avec la police nationale du Cap-Vert et avec le centre régional de l'initiative régionale en matière de migration, d'asile et de retour des réfugiés, ce qui porte le nombre total d'accords de coopération à 16 ;
- coopération avec les institutions et organismes de l'UE et les organisations internationales sous diverses formes.

Décharge 2011: Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)

2012/2200(DEC) - 01/02/2013

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2011 et le bilan financier au 31 décembre 2011 de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2011, accompagné des réponses de l'Agence aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur exécutif de l'Agence sur l'exécution de son budget 2011.

Les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes appellent de la part du Conseil certains commentaires qui peuvent se résumer comme suit :

- d'une manière générale, le Conseil se félicite de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels de l'Agence présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière au 31 décembre 2011 ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du règlement financier de l'Agence, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour cet exercice sont légales et régulières ;
- il rappelle toutefois à l'Agence, comme les années précédentes, qu'elle devrait réduire le montant élevé de ses crédits reportés sur l'exercice suivant, conformément au principe budgétaire d'annualité. Il déplore en outre **des engagements globaux utilisés pour justifier le report de crédits non différenciés** ;
- il recommande à l'Agence d'élaborer et de mettre en œuvre une politique relative à des contrôles *ex ante*, y compris pour ce qui est de la soumission et du contrôle de pièces justificatives, afin de détecter les **dépenses inéligibles**. De la même manière, il invite l'Agence à remédier aux faiblesses relevées par la Cour dans la gestion des immobilisations ;
- enfin, et comme lors de l'exercice précédent, le Conseil déplore que le système comptable de l'Agence n'ait encore été validé par le comptable.

Décharge 2011: Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)

2012/2200(DEC) - 21/03/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le rapport de Gerben-Jan GERBRANDY (ADLE, NL) sur la décharge à octroyer à l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX) pour l'exercice 2011, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur exécutif de l'Agence sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2011.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2011 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de l'Agence. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- **Financement, gestion budgétaire et financière de l'Agence**: les députés rappellent que, le budget de l'Agence était de 118,2 millions EUR en 2011, incluant une contribution de l'Union de 111 millions. Ils notent toutefois que, dans le courant de l'exercice 2011, l'Agence a fait l'objet de trois budgets rectificatifs pour augmenter son budget afin de faire face aux événements qui ont marqué l'Afrique du Nord.
- **Taux d'exécution et reports de crédits**: les députés précisent que le taux d'exécution budgétaire pour 2011 était de seulement 58% pour les dépenses opérationnelles et appellent l'Agence à mettre en œuvre des mesures spécifiques pour améliorer sa procédure budgétaire et son taux d'exécution des engagements.

Les députés ont enfin fait une série d'observations sur les systèmes de contrôle et de surveillance de cette agence communautaire et sur le suivi de la décharge précédente.

Décharge 2011: Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)

2012/2200(DEC) - 17/04/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une décision concernant la décharge à octroyer au directeur exécutif de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX) pour l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2011. Le vote sur la décision de décharge couvre la clôture des comptes (conformément à l'annexe VI, article 5, par. 1, du règlement intérieur du Parlement européen).

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2011 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté une résolution contenant une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- **Financement, gestion budgétaire et financière de l'Agence**: le Parlement rappelle que le budget de l'Agence était de 118,2 millions EUR en 2011, incluant une contribution de l'Union de 111 millions. Il note toutefois que, dans le courant de l'exercice 2011, l'Agence a fait l'objet de trois budgets rectificatifs pour augmenter son budget afin de faire face aux événements qui ont marqué l'Afrique du Nord.
- **Taux d'exécution et reports de crédits**: le Parlement précise par ailleurs que le taux d'exécution budgétaire pour 2011 était de seulement 58% pour les dépenses opérationnelles et appelle l'Agence à mettre en œuvre des mesures spécifiques pour améliorer sa procédure budgétaire et son taux d'exécution des engagements.
- **Système de contrôle et de surveillance** : le Parlement regrette que des insuffisances aient été relevées au niveau du contrôle interne en ce qui concerne la gestion des immobilisations et qu'il n'y ait pas eu de procédure en matière de cession des immobilisations de l'Agence.

Le Parlement fait enfin une série d'observations sur le suivi de la décharge précédente de cette agence communautaire.

Décharge 2011: Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)

2012/2200(DEC) - 17/04/2013 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence FRONTEX pour l'exercice 2011.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2013/610/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne pour l'exercice 2011.

CONTENU : avec la présente décision et conformément à l'article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l'Agence FRONTEX pour l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2011.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 17 avril 2013 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 17 avril 2013).

La décision 2013/611/UE, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes pour cette agence communautaire pour l'exercice 2011.